

CONSEILS AUX CONSOMMATEURS

RECONNAÎTRE LES CONTREFAÇONS OCTOBRE 2009

1. Pourquoi met-on en garde contre l'achat de contrefaçons ?

- L'industrie du faux est contrôlée par le crime organisé. L'achat de contrefaçons favorise les agissements criminels.
- Les contrefacteurs ne respectent pas les normes de sécurité et de qualité afin de réduire au maximum les coûts de production. Ce mépris des réglementations se fait à vos dépens. En achetant des contrefaçons, notamment des médicaments, des jouets et des outils, vous mettez en danger votre vie et votre santé.
- Les contrefacteurs n'étant pas identifiables, ils ne peuvent pas être tenus pour responsables pour les dommages et les torts que vous risquez de subir.
- Certains pays voisins comme la France et l'Italie sanctionnent sévèrement l'achat de contrefaçons par des amendes élevées ou l'emprisonnement. Lors de l'entrée en Suisse, les contrefaçons peuvent être confisquées à la douane sans contrepartie.

2. Comment me protéger des contrefaçons ?

Vous pouvez identifier les contrefaçons, en observant les points suivants :

- Prix : La différence de prix par rapport à l'original est-elle plausible ? Il n'est pas rare que les bonnes affaires se révèlent être des contrefaçons. La cherté du prix n'est toutefois pas une garantie d'authenticité. En effet, des vendeurs effrontés tentent par ce biais de camoufler les contrefaçons.
- Lieu de vente : Les originaux ne sont généralement pas vendus à la plage ou sur des marchés.
- Statistique des ventes : Soyez méfiants lorsque l'on vous sert des explications confuses sur le prix avantageux, le motif de la vente, les quantités disponibles, etc.
- Emballage : Les produits originaux ne sont pas vendus dans des emballages bon marché et endommagés avec des impressions à moitié effacées. Les contrefacteurs ne respectent pas les mentions obligatoires comme le lieu de fabrication, la composition, l'importateur, etc.
- Inscriptions : Les emballages, étiquettes ou notices contenant des erreurs d'orthographe ou de langue sont des indices de contrefaçons.
- Documents manquants : L'absence de garanties, certificats et modes d'emploi devrait vous mettre la puce à l'oreille. Mais la présence de ces documents, tout comme les labels de qualité, ne sont pas une garantie d'authenticité. Il est de plus en plus fréquent que ces derniers soient également contrefaits.
- Qualité : En cas de défaut de la fermeture éclair dès la première utilisation ou de coutures défectueuses, il y a de fortes chances qu'il s'agisse d'une contrefaçon.
- Selon les données publiées par les douanes, les produits les plus touchés sont : les accessoires comme les sacs à main et les sacs de voyage, les lunettes de soleil, etc., les vêtements, les vêtements de sport, les chaussures, les médicaments, les montres, les bijoux, les appareils électroniques, les parfums, les cosmétiques, les produits alimentaires, les logiciels, les CD, les DVD, les jeux et les cigarettes.

CONSEILS AUX CONSOMMATEURS

RECONNAÎTRE LES CONTREFAÇONS OCTOBRE 2009

Reconnaître les contrefaçons en ligne :

- Illustrations de mauvaise qualité : Si l'objet en vente est illustré par des photos floues, il y a probablement anguille sous roche : souvent la mauvaise qualité de la contrefaçon.
- Illustrations originales mais sans licence : Il n'est pas rare que les vendeurs utilisent les illustrations du fabricant d'originaux, mais qu'ils envoient des contrefaçons. Contrôlez la provenance des images en effectuant une recherche à l'aide du nom du produit.
- Description suspecte de la marchandise : Il n'y a aucun doute lorsque le produit est vendu comme « copie », « imitation », « réplique » ou « lookalike ». Soyez vigilants avec des désignations comme « marchandise importée », « dans le style de », « genre », « semblable à ». Il est déconseillé d'acheter lorsque le vendeur ne peut pas garantir l'authenticité du produit ou que de légères différences sont possibles.
- Renommée douteuse du vendeur : Sur les plates-formes en ligne, lisez de façon critique les évaluations du vendeur, notamment celles qui sont négatives ou neutres, en vue d'y déceler si l'on a à faire à un contrefacteur. Recherchez le nom du vendeur sur Internet. Soyez également conscients que de bonnes évaluations ne sont pas une garantie d'authenticité car pour nombre de personnes, recevoir une contrefaçon, ne constitue pas vraiment un problème.
- Provenance de la marchandise : Demandez au commerçant d'où vient la marchandise. Dans le cas de faux, il s'agit rarement de l'établissement commercial. Les accessoires ou vêtements de contrefaçon proviennent souvent de Chine, de Hong Kong ou de Turquie, les faux médicaments d'Inde.
- Certains produits comme les médicaments ou les nouvelles montres de luxe sont commercialisés en principe dans des points de vente officiels et non pas par le biais d'Internet.

Vous trouverez des liens très intéressants sous www.konsum.ch/links (site n'existe qu'en allemand)

Cette notice a été publiée par

STOP PIRACY

en collaboration avec le kf



STOP A LA PIRATERIE, la Plate-forme suisse de lutte contre la contrefaçon et la piraterie, dont fait également partie le kf, est une initiative commune de l'économie et de l'administration suisses. Elle a pour but de lutter activement et durablement contre la contrefaçon et le piratage en renforçant la coordination et la coopération entre ses membres et d'informer le public sur les effets désastreux de ce fléau. La Plate-forme est née en 2005 d'une initiative de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle et du Comité suisse de la Chambre de commerce internationale.
www.stop-piracy.ch